

Rapport annuel

SMP Eau du Pays de St Malo

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	5
■	BILAN DES VOLUMES.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
■	QUALITE DE L'EAU	8
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	8
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	14
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo regroupe les communes de DINARD et SAINT-LUNAIRE, ainsi que les collectivités : SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE, SM DES EAUX DE BEAUFORT et SAINT MALO AGGLOMERATION (Régie Malouine de l'Eau).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2014. La durée du contrat est de 9 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le service est exploité via un contrat de concession. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024. La durée du contrat est de 7 ans. Il prend fin le 31 décembre 2030.

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	SME DE BEAUFORT		01/01/2024	2
Vente	SME DE BEAUFORT et LA REGIE MALOUINE DE L'EAU	<u>Echange d'eau via collectivité de transit (5 compteurs)</u>	01/01/2024	2
Vente	DINARD		01/01/2024	2
Vente	SIERG et SAINT-LUNAIRE	Echanges d'eau via collectivité de transit (1 compteur)	01/01/2024	2
Vente	LA REGIE MALOUINE DE L'EAU		01/01/2024	2
Vente	SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE		01/01/2024	2
Vente	DINARD et SIERG	Echanges d'eau via collectivité de transit (3 compteurs)	01/01/2024	2

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
D'Import	SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE SMAP)	Min 500 m ³ /j janv – mai Min 1 500 m ³ /j juin Min 3 000 m ³ juillet Min 3 500 m ³ août Min 2 500 m ³ /j sept - déc Min 1 000 000 m ³ /an	01/2017	7 ans

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation	Observations
Retenue de Bois Joli PLEURTUIT	750	3 860 760	3 512 283	-9,03 %	Respect arrêté préfectoral du 10 mai 2011 (4 000 000m³/an)
Retenue Le Landal LA BOUSSAC	100	536 712	571 979	+6,57 %	Respect arrêté préfectoral du 27 Oct. 2005 (730 000m³/an)
Retenue de Beaufort PLERGUER	800	3 293 233	3 278 727	-0,44 %	Respect arrêté préfectoral du 29 Août 2006 (5 800 000m³/an)
Total des prélèvements [m³]		7 690 705	7 362 989	-4,26 %	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation
Usine de traitement Le Landal LA BOUSSAC	1 000	480 116	479 296	-0,17 %
Usine de traitement Beaufort PLERGUER	17 000	3 099 872	3 173 064	+2,36 %
Usine de traitement de Bois Joli PLEURTUIT	18 000	3 818 165	3 481 813	-8,81 %
Total produit [m³]		7 398 153	7 134 173	-3,57 %

Le rendement de l'usine de Bois Joli est en 2023 de 99%, du même ordre qu'en 2022.

Le rendement de l'usine du Landal est en 2023 de 84%, en baisse par rapport à 2022.

Le rendement de l'usine de Beaufort est en 2023 de 97%, en augmentation par rapport à 2022

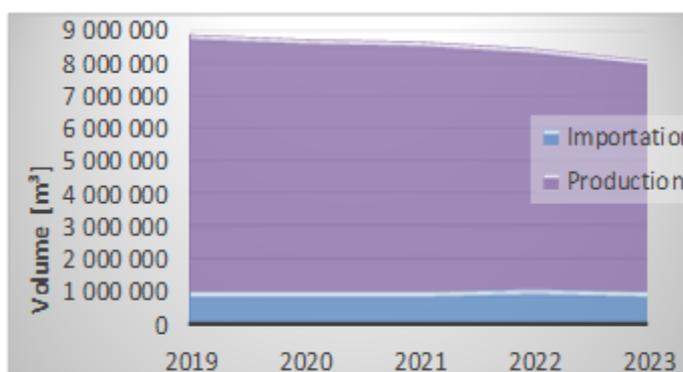
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]	Variation
SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE	1 067 337	1 000 933	-6,22 %
Total import [m³]	1 067 337	1 000 933	-6,22 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation	Part 2023
Ressources propres	7 398 153	7 134 173	-3,57 %	87,70%
Importations	1 067 337	1 000 933	-6,22 %	12,30%
Total général	8 465 490	8 135 106	-3,90 %	100%

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

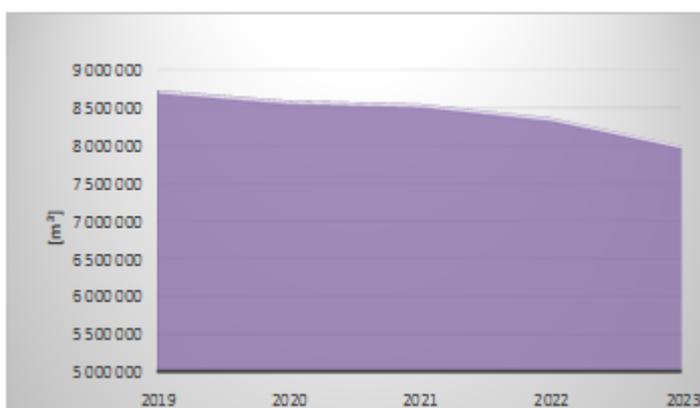


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2022 [m³]	Vendu en 2023 [m³]	Variation	Part 2023
DINARD	922 485	886 400	-3,91%	11,06%
SAINT-LUNAIRE	218 963	209 920	-4,13%	2,62%
SAINT-MALO	3 125 505	3 009 398	-3,71%	37,57%
SME DE BEAUFORT	3 231 707	3 076 459	-4,80%	38,40%
SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	870 937	828 799	-4,84%	10,35%
Volume total vendu aux adhérents	8 369 597	8 010 976	-4,28%	100,00%

- *Evolution des volumes vendus aux adhérents*



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	7 398 153	7 134 173	-3,57 %
Volume importé	1 067 337	1 000 933	-6,22 %
Volume mis en distribution	8 465 490	8 135 106	-3,90 %
Volume total vendu aux adhérents	8 369 597	8 010 976	-4,28%

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	100,5	100,5	0,00%

Il existe également 8,8 km de conduite pour le transport des eaux brutes.

■ Tarification et recettes du service

de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
-	Tarification 2023
15/11/2023	Tarification 2024

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté

Les volumes sont relevés annuellement.

■ EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,460	0,4915	+6,85 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,305	0,314	+2,95 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,031	0,036	+16,13 %
Total (€ HT)	0,796	0,8415	+5,72 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Total (€ TTC)	0,840	0,8878	+5,69 %

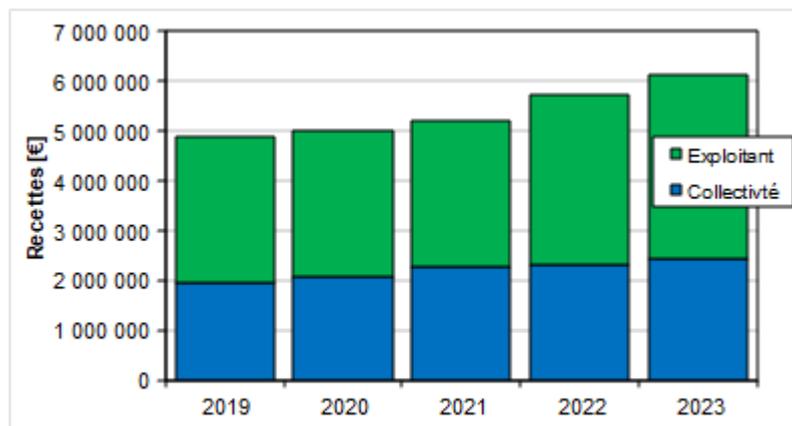
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 326 747,96 €	2 443 347,71 €	+5,01 %
Total recettes de vente d'eau	2 326 747,96 €	2 443 347,71 €	+5,01 %

- Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	3 372 947,60 €	3 685 049,00 €	+9,25 %
Total recettes de vente d'eau	3 372 947,60 €	3 685 049,00 €	+9,25 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	29	100 %	
Conformité physico-chimique	35	94 %	Bromate (1) et 2-Amino-sulfonyl (1)

Les bromates détectés à 24µg/L le 12 et 18/04/2023 sont repassés à 1,8µg/L le 02/05/2023 et le 2-Amino-sulfonyl (ASDM) détecté à 0,105 µg/L le 08/02/2023 n'a pas été confirmé.

Commentaires sur la qualité des eaux traitées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Sortie Usine de Bois-Joli	10,5 [0,0 – 21,4]	Traces	1,5 [1,2 – 1,7]
Sortie Usine de Beaufort	12,6 [1,1 – 34,2]	Non conformité	1,6 [1,0 – 2,0]
Sortie Usine de Landal	12,5 [0,6 – 30,2]	Traces	1,5 [0,3 – 2,7]

Les trihalométhanes (THM) correspondent aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées à la sortie des 3 usines sont conformes et n'ont pas dépassé 27,1µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenue de Bois Joli

→	80 %	Arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 n'est pas complètement mis en œuvre (Station d'alerte Hydrocarbure amont est en cours de mise en œuvre). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 95% peut être admis	95 %
---	------	---	------

Retenue Le Landal

→	80 %	Arrêté préfectoral du 27 octobre 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis.	100 %
---	------	---	-------

Retenue de Mireloup Beaufort

→	80 %	Arrêté préfectoral du 29 août 2006 est complètement mis en œuvre (Propriété PPI « 3 parcelles : propriétaire inconnus et panneau de signalisation sur voies principales réalisés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis.	100 %
---	------	---	-------

Import d'eau traitée du SM d'ARGUENON-PENTHIEVRE

→	80 %	L'import vient du réservoir de Ponthual qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80 % est admis.	80 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	95 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

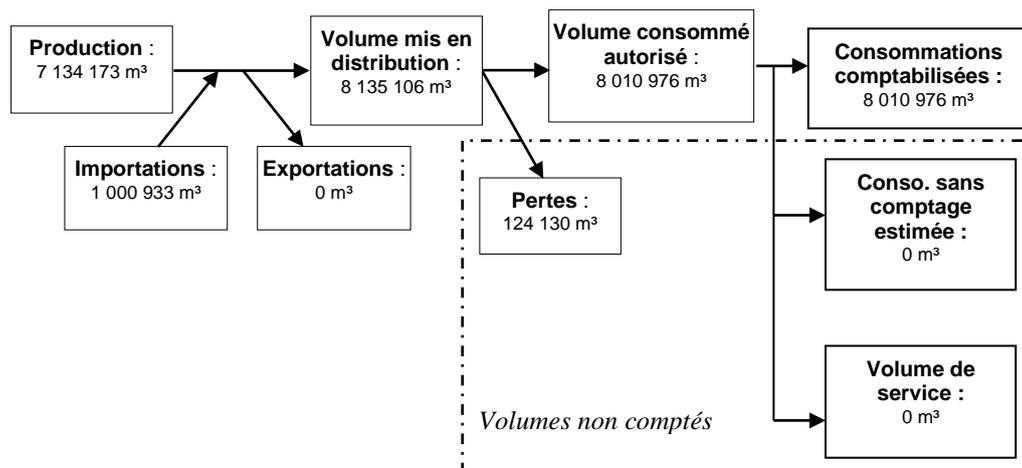
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier, incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau [%]	98,1 %	98,6 %	99,1 %	98,9 %	98,4 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	4,88	3,50	2,31	2,61	3,38

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

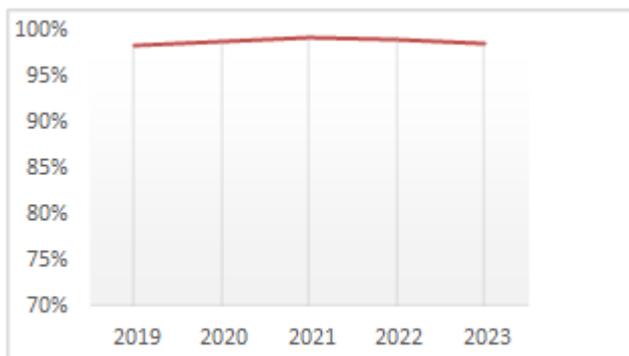
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	4,88	3,50	2,31	2,61	3,38

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

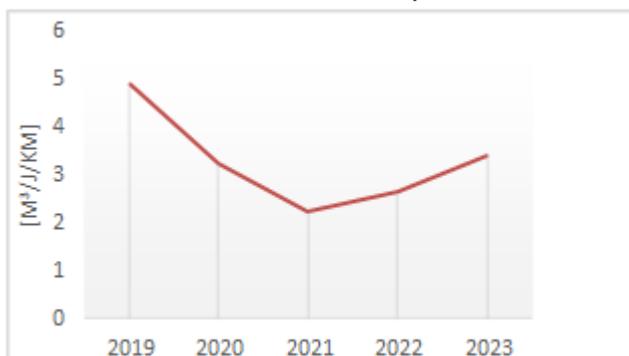
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	257,6	248,0	249,0	228,2	218,4
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,640	1,440	2,780	0,150	0
% de renouvellement du réseau	2,84%	1,52%	2,95%	0,15%	0%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,40 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 7,01 km

Le patrimoine d'EPSM est constitué de barrages, d'usine de potabilisation, de stations de pompages, de réservoirs et de canalisations. Les réseaux de canalisations ne représentent qu'environ 20% de la valeur patrimoniale totale.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Canalisation sous la Rance maritime	4 330 €
Travaux barrage Mireloup et pré-retenue	11 366 €
Continuité écologique barrage Bois-Joli	6 275 €
Réservoir Blanche Roche – Sécurisation Rive droite	642 257 €
Programme de travaux 2015 - Ouvrages et réseaux	38 735 €
Programme de travaux 2016 - Réseaux	2 400 €
Programme de travaux 2016 - Ouvrages	16 790 €
Programme de travaux 2020-21	1 395 281 €
Nouvelle usine Plerguer – La Planche	33 967 €
Rehausse barrage Beaufort	290 €
Travaux renouvellement 2022	1 133 €
Programme de travaux barrages 2023	650 €
Panneaux solaires	25 575 €
REUT - dessalinisation	1 331 €
Montant total des travaux payés	2 181 380 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	11 121 792,76 €	10 219 322,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 091 340,51 €	1 114 072,21 €
dont en intérêts	170 368,43 €	211 601,68 €
dont en capital	920 972,08 €	902 470,53 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2019	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	6	5	7	6	6*

*en excluant l'encours de la dette remboursé par le SMG Eau35, la durée d'extinction de la dette du SMPEPSM est inférieure à 2 ans ($\frac{[[[Encours\ total\ de\ la\ dette\ au\ 31/12/2023]] * [1 - 72\%]]}{Epargne\ brute\ annuelle}$)

Epargne brute annuelle 2023 = 1 857 574 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	1 021 930,89 €	954 079,63 €	933 768,74 €	981 792,60 €	976 811,07 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (2023)

Objet des travaux	Montant de travaux
Site de Pontphily	30 000 €
Canalisation sous la Rance maritime	30 000 €
Continuité écologique Bois-Joli	334 570 €
Séparation des réseaux Saint-Guinoux	120 000 €
Travaux sur le barrage de Mireloup	135 000 €
Travaux divers – Programme 2015	100 000 €
Sécurisation de la rive droite de la Rance	692 230 €
Programme de travaux 2016-réseaux	130 766 €
Programme de travaux 2016-barrages	92 460 €
Réservoirs de l'Ile-Célée – station de pompage	780 000 €
Refoulement Pont-Avet/Pont-es-Omnès	2 130 000 €
Réduction vulnérabilité système de production	200 000 €
Travaux de renouvellement 2020	1 659 920 €
Nouvelle usine de la Planche	575 640 €
Nouvelle usine de Plerguer	24 700 000 €
Rehausse barrage de Beaufort	20 950 000 €
Renouvellement 2022-2023	500 000 €
Sécurisation totale rive droite de la Rance	748 900 €
Entretien-réhabilitation barrage de Landal	150 000 €
Panneaux solaires	530 000 €
Réhabilitation-Amélioration usine de Landal	830 000 €
REUT	30 630 000 €
Déplacement réseaux hôpital	700 000 €
Renouvellement/création Vantellerie barrages	600 000 €
Déconstruction Usine de Plerguer	450 000 €
Réseaux raccordement nouvelle usine	550 000 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Audit Usine de Beaufort	39 300 €
Diag GC Richebois + Blanche-Roche	50 000 €
Recherche en eau souterraines	350 000 €
Continuité écologique Beaufort-Mireloup-Landal	240 000 €
Stockage Landal	50 000 €

Annexe RPQS

Année 2023 - Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de protection de la ressource en eau dans les aires d'alimentation des captages de Bois-Joli, Beaufort-Mireloup et Landal.

Les ressources en eau d'Eau du Pays de Saint-Malo sont fragilisées par des contaminations en pesticides. Les captages de Mireloup-Beaufort et Landal sont classés prioritaires pour cet enjeu dans le SDAGE 2016-2021.

Eau du Pays de Saint-Malo met en œuvre un plan d'action pendant le mandat 2020-2026 pour protéger les ressources des contaminations en pesticides et fournir une eau potable de bonne qualité, et pour participer à l'effort d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Le 21 janvier 2021, Eau du Pays de Saint-Malo a délibéré pour la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau dans les aires d'alimentation des captages de Bois-Joli, Beaufort-Mireloup et Landal, selon le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020. Un plan d'action pour chacun des captages a été rédigé et déposé en août 2021 dans toutes les mairies des communes concernées.

Pour l'année 2023, le plan d'action d'Eau du Pays de Saint-Malo pour la protection de la ressource en eau a abouti aux résultats suivants :

Thématiques	Actions menées (Autre maître d'ouvrage partenaire)	AAC concernée	Montants réalisés
Accompagner individuellement les agriculteurs vers les changements de pratiques, avec des aides financières sur 5 ans	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (Europe, Etat, Région)	Bois-Joli, Mireloup-Beaufort et Landal	570 K€
	36 exploitations engagées dans le projet Paiement pour Services Environnementaux (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	Beaufort	206 K€ (sur 1,1 M€ prévus pour 5 ans)
Aménager les parcelles agricoles	Aménagement Foncier agricole et Forestier Environnemental (AFAFE) (Département d'Ille et Vilaine)	Mireloup et Landal	30 K€ (sur 5,9 M€ prévus au total)
Acquérir des parcelles agricoles en zones humides ou sensibles	Animation pour l'acquisition de 20 ha	Beaufort	86,5 K€
Engager collectivement les pratiques et les cultures respectueuses de l'eau	Désherbage mécanique, couverture précoce des sols, cultures sans intrants...	Bois-Joli, Mireloup-Beaufort et Landal	112 K€
	Groupe DEPHY 30000 en émergence sur la couverture et la conservation des sols (CRAB)	Mireloup-Beaufort-Landal	
	Développer la culture du blé noir (Ter Qualitechs)	Mireloup-Beaufort-Landal	
Animer, informer, sensibiliser	Animation territoriale : groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage...	Bois-Joli, Mireloup-Beaufort-Landal	155 K€
	Site internet, presse locale		
	Animations scolaires dans 34 classes d'écoles primaires		
Suivre la qualité de la ressource en eau	15 points suivis tous les mois	Bois-Joli, Mireloup-Beaufort-Landal	34,5 K€
S'engager financièrement, suivre et évaluer la démarche	Engagement de Eau du Pays de Saint-Malo avec les partenaires financiers dans le CTBV Rance-Frémur 2020-2022 pour l'AAC de Bois-Joli et dans le CTBV Côtiers de Dol 2019-2021 pour les AAC de Mireloup-Beaufort-Landal Délimitation des ZPAAC (arrêté préfectoral en préparation)	Bois-Joli, Mireloup-Beaufort-Landal	- K€

Ces actions sont engagées avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine, le Département des Côtes d'Armor et le SMG 35.

AAC = aire d'alimentation de captage

CTBV = contrat territorial de bassin versant